

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	60 (1987)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Vous avez dit bruit?
<b>Autor:</b>	Clivaz, Michel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-128782">https://doi.org/10.5169/seals-128782</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

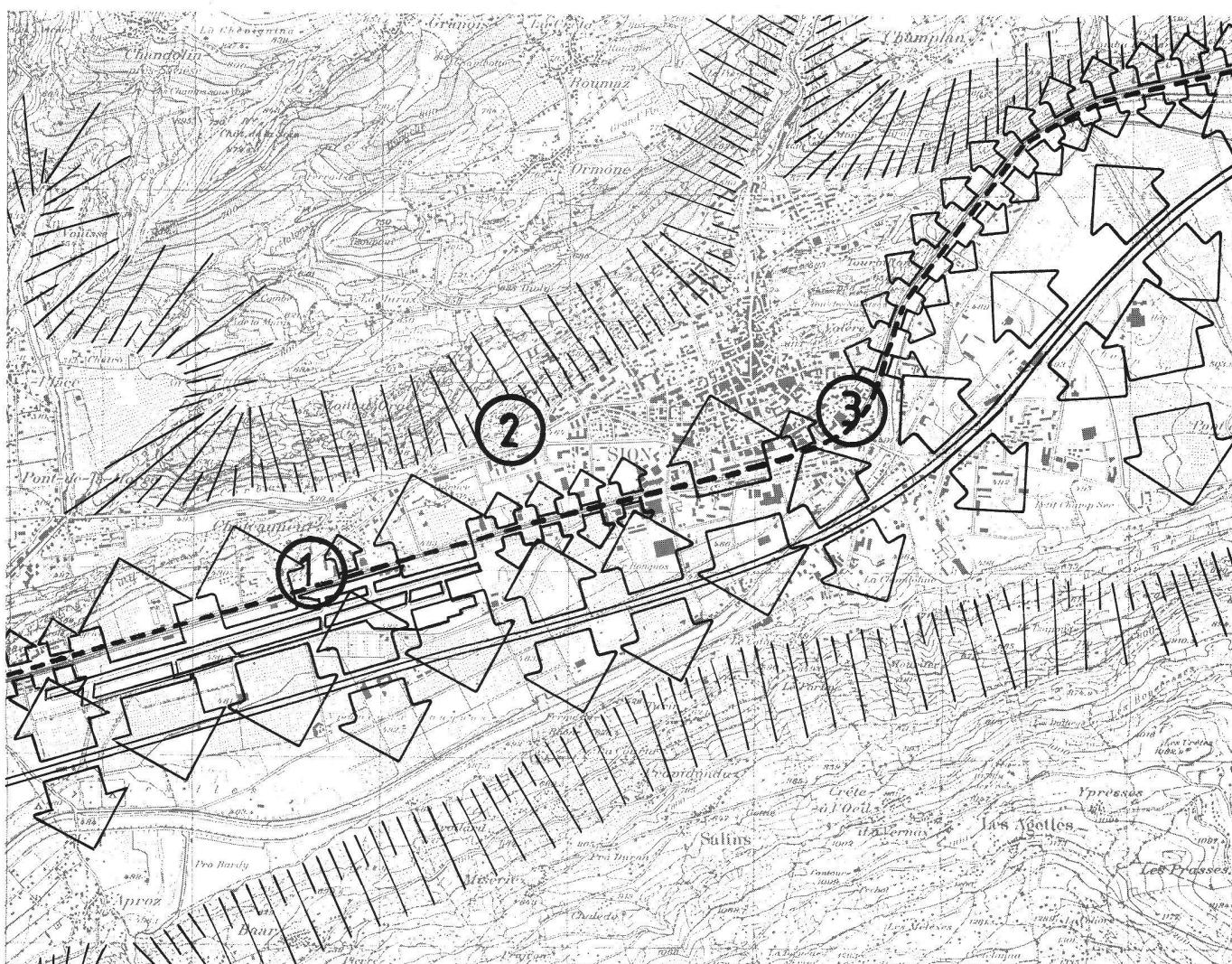
### Erreur

L'homme n'a pas connu de vrais problèmes liés au bruit avant la conquête de l'industrie et des moyens de transports modernes. Le seuil de tolérance de cette relativement nouvelle forme de pollution est dépassé de par la fréquence (aspect qualitatif) des nuisances et/ou de leurs concentrations (aspect quantitatif).

Le confort physiologique de l'être humain souffre grandement aujourd'hui des contraintes imposées par le développement de nos sociétés, développement, qui, à l'origine, visait paradoxalement l'amélioration de la qualité de la vie.

### Essais

Pour les planificateurs et les promoteurs désireux de renouveler l'habitat, les effets non désirés et jugés non désirables du développement sont une ressource d'idées motrices. Trois exemples d'habitats sédunois réalisés ou en cours de réalisation témoignent de la volonté de tenir compte des exigences spécifiques liées aux contraintes de bruit. Le thème de cet article s'inscrit dans le cadre d'une série présentant des projets et réalisations sédunois et valaisans pouvant servir de références aux problèmes de l'habitat relativement aux exigences (le requis) des utilisateurs, aux contraintes (l'inné) de l'environnement et également aux performances (le conquis) souhaitées par les architectes.



La ville de Sion

#### Les sources principales du bruit:

- Voie CFF, ligne Simplon
- Autoroute, N9
- Aéroport régional

0 1 km  
(extrait carte topographique Suisse)

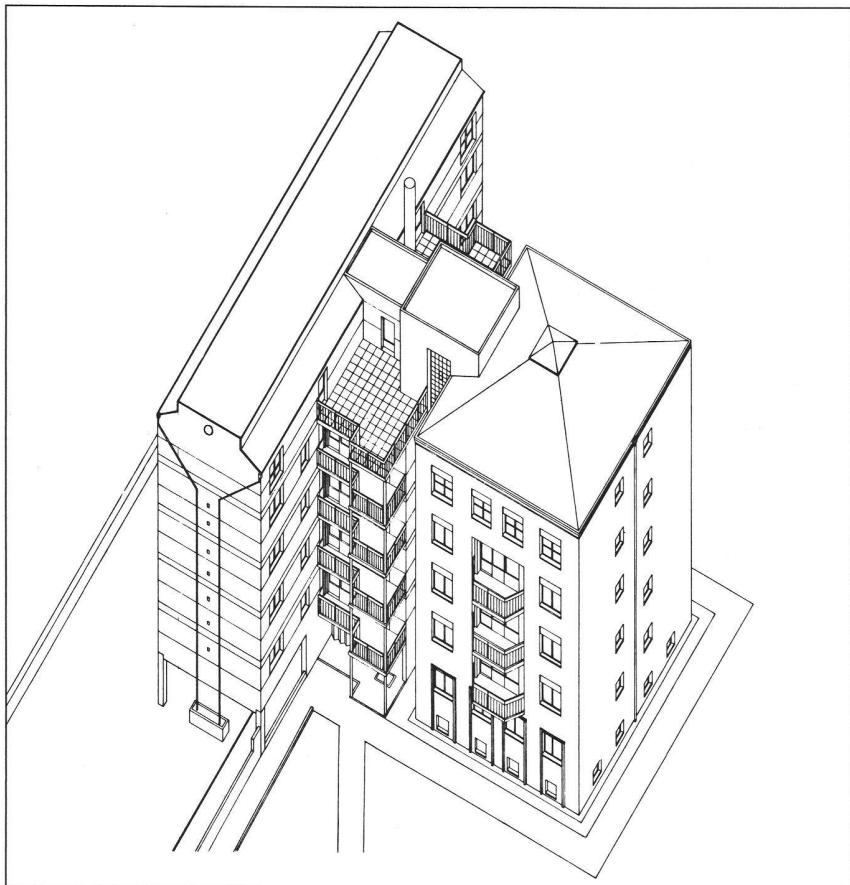
#### Les zones les plus défavorisées:

Coteaux rives gauche et droite du Rhône

① Quartier Châteauneuf: Immeuble Schneeberger

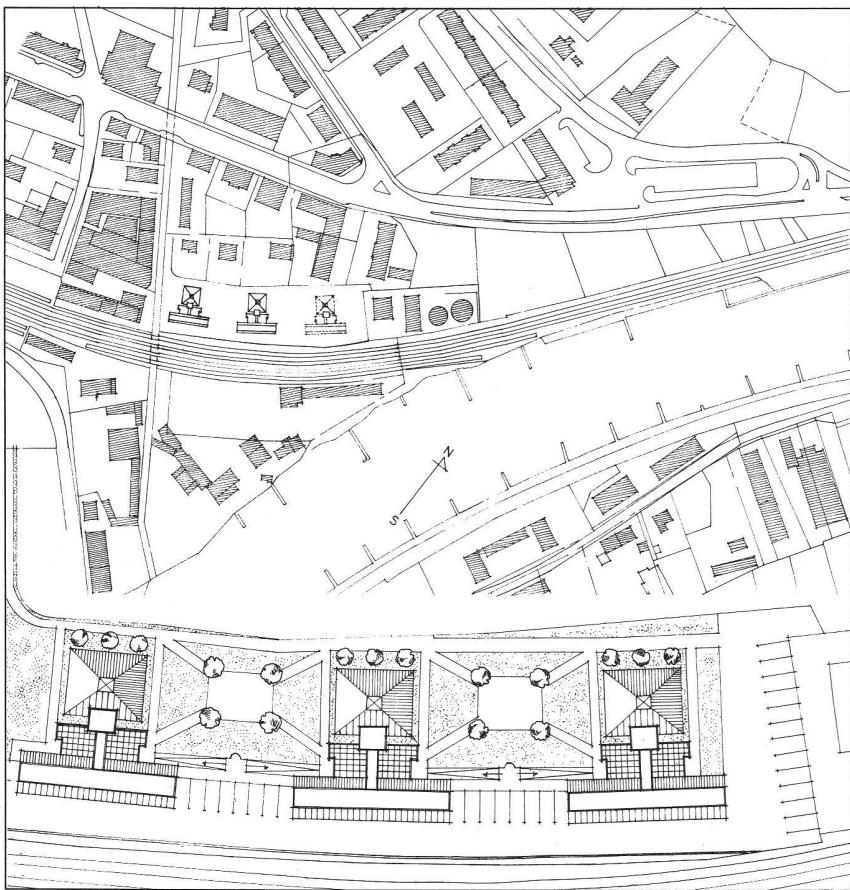
② Quartier Mont-d'Orge: Lotissement Cité La Romaine I

③ Quartier sous le Scex: Immeuble Pfefferlé



*Isométrie.*

*Plan de situation.*



## Quartier sous le Scex: Immeuble Pfefferlé

*Maître  
de l'ouvrage:* Hoirie Pfefferlé à Sion

*Architectes:* Jean Cagna  
& Collaborateurs associés  
Pierre Cagna

*Année:* Projet 1983  
Réalisation 1985-86

### Exigences

*Urbanisme* – Définir un front vis-à-vis de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon

– Compléter un quartier préexistant

– Poser clairement une distinction entre le côté rue et le côté jardin

*Architecture* – Projeter 54 logements économiques à louer du studio au 6 pièces

– Trouver une réponse unitaire et harmonieuse

– Architecturer le plan en souplesse

*Construction* – Durabilité  
– Economie

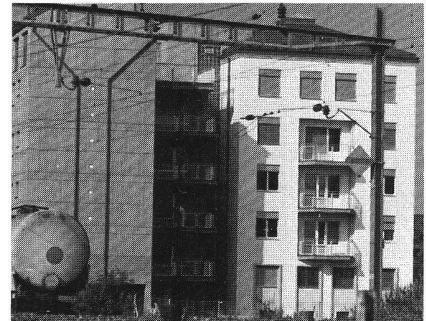


## Contraintes

- Urbanisme**
- Situation en bordure de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon
  - Situation en limite du développement urbain à l'est de la ville
- Architecture**
- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit
- Construction**
- Géométrie exiguë du site
  - Vibrations dues aux trains



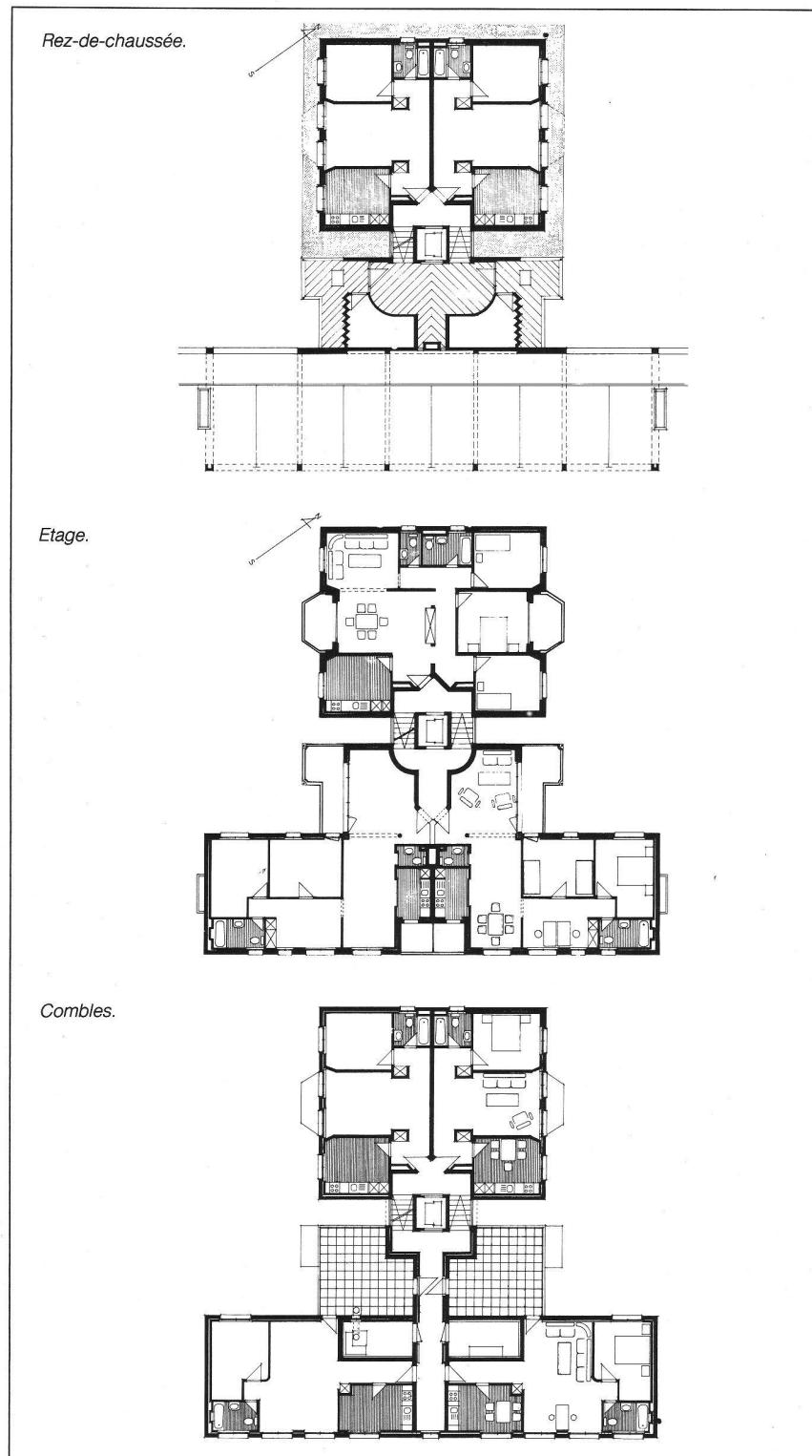
Côté jardin.

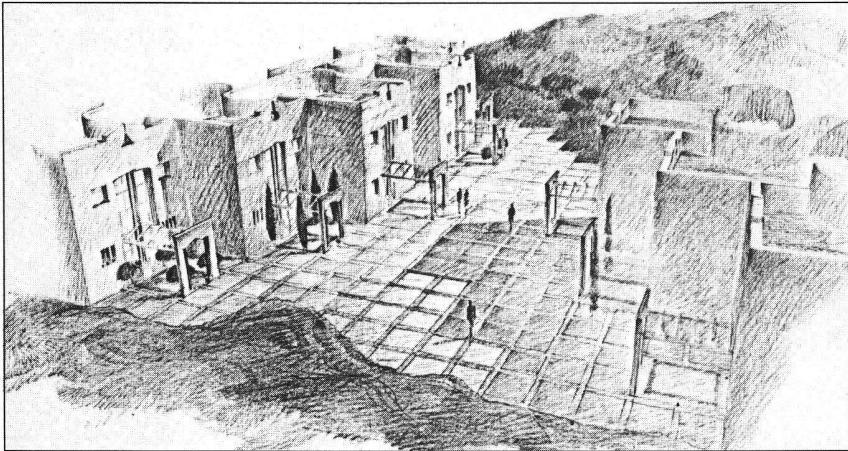


Côté ligne CFF.

## Performances

- Urbanisme**
- Avantages tirés du front anti-bruit constitué par l'implantation et la volumétrie des constructions protégeant l'ensemble du quartier
  - Attractivité d'un ensemble d'immeubles distinguant clairement les côtés cour et jardin (tranquille) des accès véhicules (bruyant)
- Architecture**
- Qualité de l'habitat relatif à l'organisation intérieure des locaux: grandes pièces équivalentes pour les zones calmes en opposition à la différenciation du plan en espaces tampons et de résistance pour les zones exposées
- Construction**
- Conformité aux exigences de confort phonique par l'utilisation d'une construction massive





### *Perspective sur la place.*

## Quartier Mont-d'Orge: Lotissement Cité La Romaine I

*Maître  
de l'ouvrage:* Promotion Cité La Romaine I

Architectes: Atelier d'architecture  
M. Clivaz & Y. Coppey

Année: Projet 1985  
Début des travaux automne 1987

### **Exigences**

Urbanisme

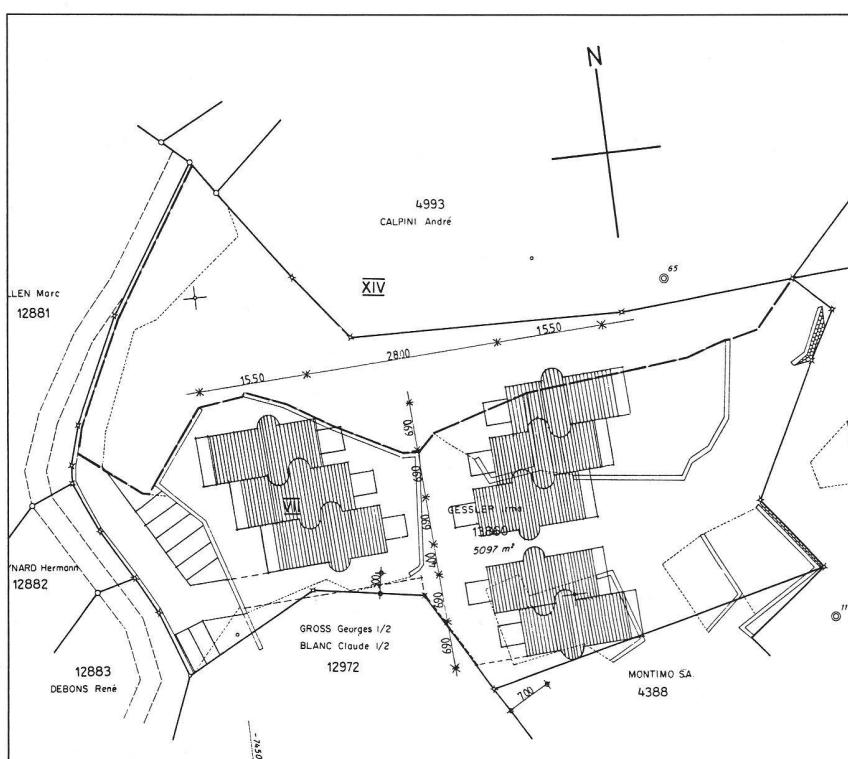
- Intégrer le projet au site naturel et construit
  - Compléter un quartier dans sa phase d'extension finale
  - Dialoguer avec la vieille ville et le coteau naturel et construit

Architecture

- Projeter 8 villas contigües de haut standing
  - Souligner le « topo » existant, limite de la ville (front ouest)
  - Harmoniser les espaces publics et privés

Construction

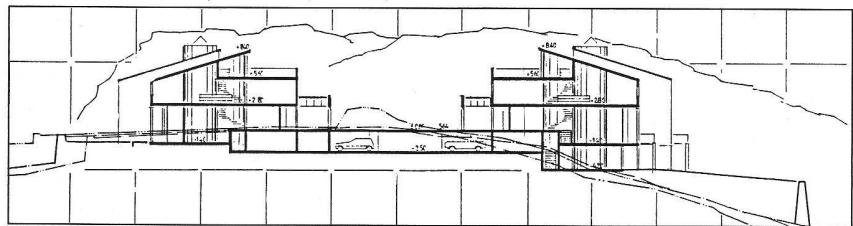
- Durabilité
  - Economie
  - Confort



## Contraintes

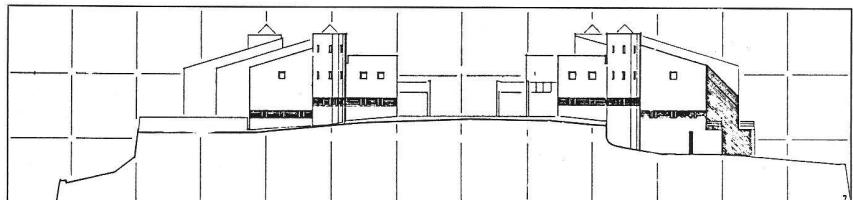
### Urbanisme

- Situation en surplomb de la route cantonale, de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon, de l'aéroport régional et de la future autoroute N9
- Situation en limite du développement urbain au nord de la ville



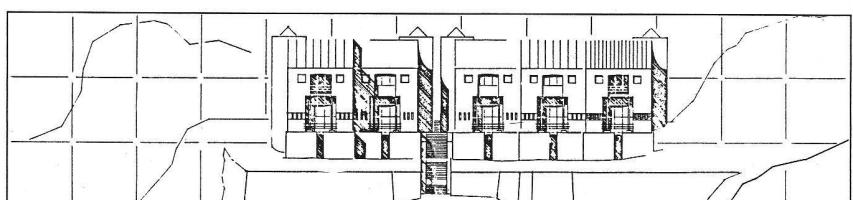
### Architecture

- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit



### Construction

- Terrain escarpé



Coupe, façades.

## Performances

### Urbanisme

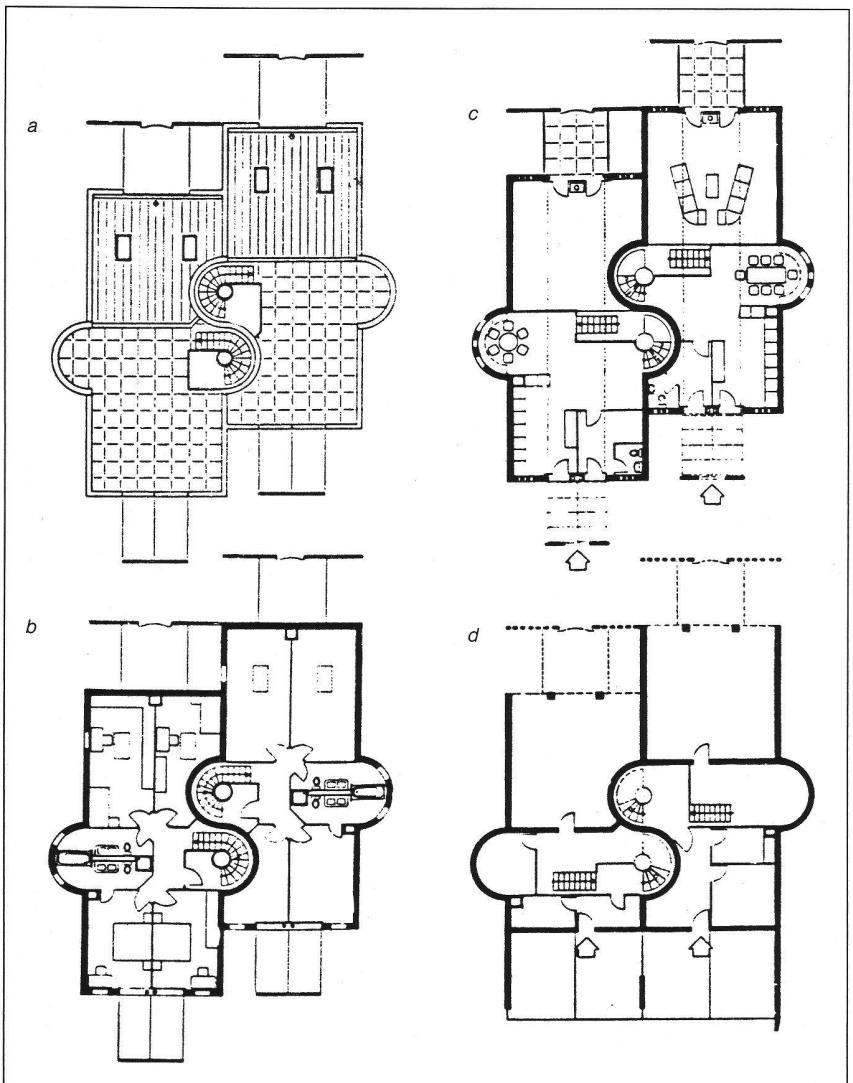
- Attractivité d'un ensemble résidentiel de haut standing articulé par une agora centrale protégée des nuisances, des vents et des bruits mais orientée plein sud
- Avantages tirés d'une implantation parallèle aux sources linéaires de bruit de la plaine du Rhône contrairement aux constructions environnantes

Plans. a) Toiture, terrasse.  
b) Etage.

c) Rez place.  
d) Sous-sol.

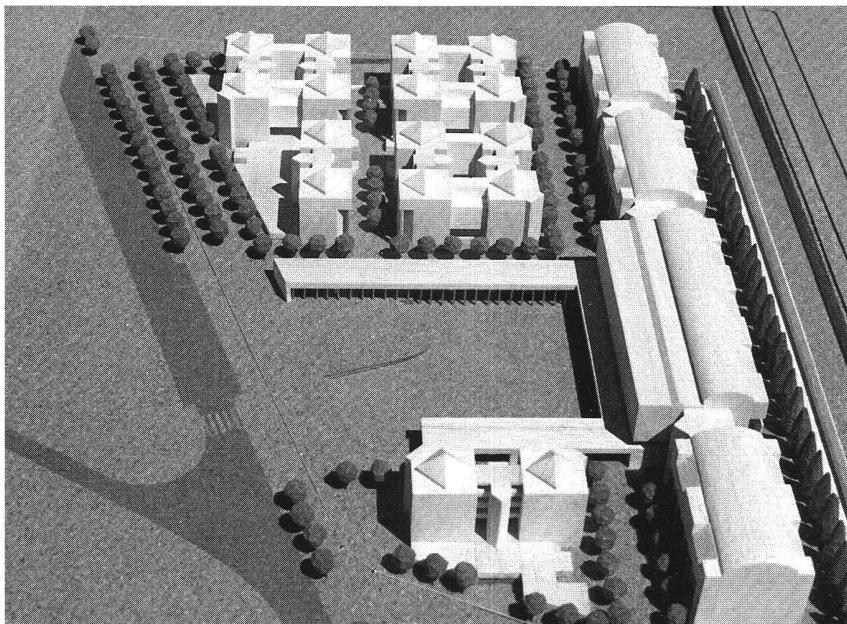
### Architecture

- Privilège créé par l'équilibre: agora protégée – ville agressive
- Idéal de la situation de crête dont l'organisation intérieure des fonctions et les terrasses-solarium tirent profit

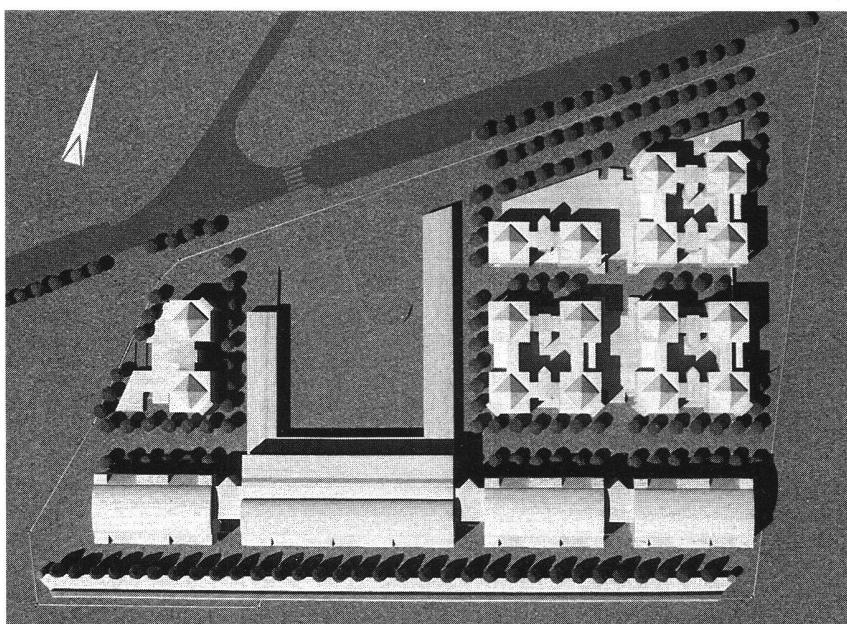


### Construction

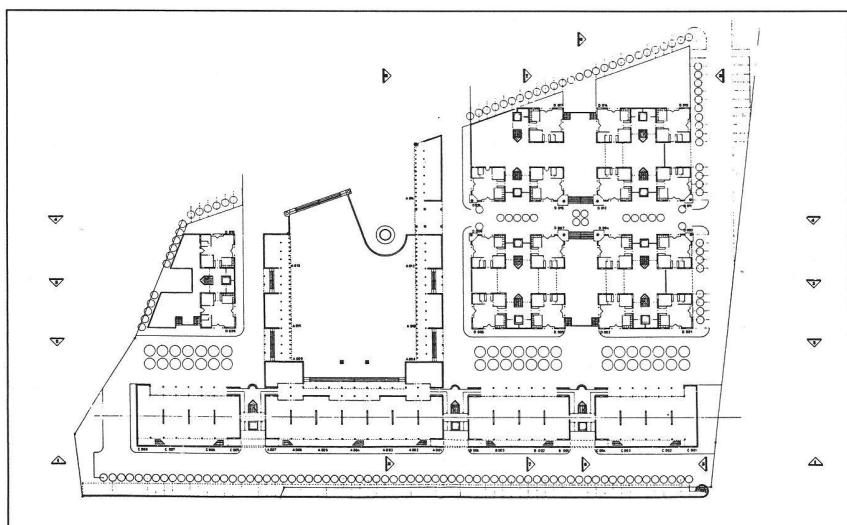
- Confort phonique par la création de barrières antibruit successives (murs de soutènement, végétation, terrasse, verres isolants, construction massive)



Differentes vues de la maquette.



Plan de situation.



## Quartier Château-Neuf: Immeuble Schneeberger

*Maître  
de l'ouvrage:* M. Roland-Gabriel Schneeberger

*Architectes:* Atelier d'architecture  
M. Clivaz & Y. Coppey

*Année:* Projet 1985  
Début des travaux 1987

### Exigences

- Urbanisme*
- Créer un pôle de quartier de la ville en extension
  - Harmoniser l'ensemble dans son site urbain

- Architecture*
- Projeter 110 logements attractifs associés à des surfaces commerciales, administratives, artisanales et socio-culturelles
  - Composer une unité architecturale
  - Economie
  - Confort

### Contraintes

- Urbanisme*
- Situation en bordure de la ligne de chemin de fer CFF-Simplon et l'aéroport régional
  - Situation en limite du développement urbain à l'ouest de la ville

- Architecture*
- Nuisances relatives aux sources de bruit et à l'esthétique de l'environnement construit

- Construction*
- Sol marécageux
  - Vibrations dues aux trains et aux avions

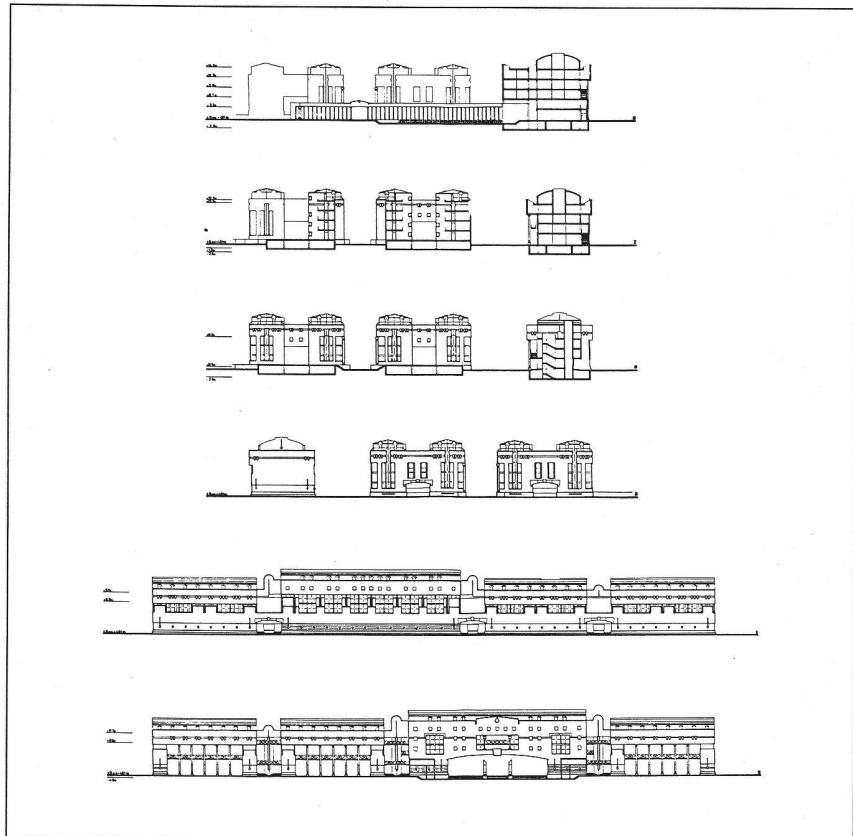
## Performances

- Urbanisme*
- Avantages tirés du front anti-bruit constitué par l'implantation et la volumétrie d'un mur antibruit, d'un rideau végétal et de constructions dans l'axe de la vallée protégeant l'ensemble du quartier
  - Attractivité d'un centre de quartier identifié par des constructions en îlot – introverties – alliant espaces privés et publics intérieurs et extérieurs (places, rues, cours, jardins)

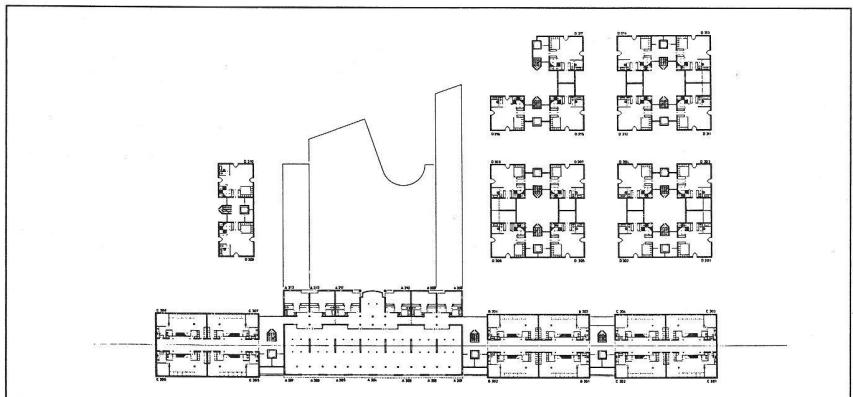
- Architecture*
- Qualité de vie issue de la variété des logements et des espaces tampons de type serre, véranda, loggia
  - Qualité de vie apportée par l'organisation intérieure des appartements sur cour ou en attique

- Construction*
- Conformité aux exigences de confort phonique par un recours aux matériaux de qualité choisis sur la base des critères d'une étude d'impact.

Auteur: Michel Clivaz, Sion  
Collab.: Sabine Westphal, Lausanne



Coups, façades.



Plan 3<sup>e</sup> étage.

Plan 4<sup>e</sup> étage.

